

## Technologue en bâtiment

### Service des ressources matérielles CSN 26-05-44

Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) donne, par la présente, avis aux employés de soutien technique, administratif et éducatif du Val-des-Cerfs couverts par l'accréditation **CSN**, que le poste ci-après décrit est disponible.

**Poste :** Technologue en bâtiment  
**Statut :** Régulier considéré pour la permanence (35h00/semaine)  
**Affectation :** Service des ressources matérielles  
**Adresse :** 55 Rue Court, Granby, QC J2G 9N6  
**Supérieur immédiat:** Direction du Service des ressources matérielles  
**Date d'entrée en fonction :** À déterminer

**Précisions quant au rôle de la personne titulaire du poste :** Le profil recherché doit être en mesure d'œuvrer dans les opérations du domaine de la mécanique du bâtiment (50%). La personne sera aussi appelée à travailler avec le système informatique Maximo afin de tenir à jour la base de données des bâtiments du CSS. La tâche comprendra, entre autres, la mise à jour des actifs de chacun des bâtiments ainsi que la gestion des inspections et des projets de remplacement d'actifs (50%).

## Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, soit à procurer une assistance technique aux différents services du centre de services scolaire, principalement en effectuant des recherches, en élaborant des plans et en rédigeant des devis, en recueillant et en fournissant les données de base nécessaires au personnel professionnel et aux responsables des divers services, soit à être responsable du fonctionnement des équipements relevant de la mécanique du bâtiment.

## Attributions caractéristiques

Dans le domaine du génie civil, la personne salariée de cette classe d'emplois analyse les besoins relatifs à la construction et à l'aménagement de locaux ainsi qu'à la construction de mobilier et d'équipement, tout en tenant compte des contraintes qu'imposent leur usage et les normes établies; elle effectue les visites, les recherches et les consultations nécessaires et prépare les plans et devis qui serviront de base de travail au personnel professionnel tel que architectes, ingénieurs et ingénieures; elle vérifie si les travaux respectent le cahier des charges, les différents règlements et normes en vigueur tels que ceux des municipalités; elle peut également se prononcer sur l'opportunité de réaliser ou non les projets qui lui sont soumis, ou proposer les modifications qui s'imposent au point de vue technique, et conséquemment, elle peut expliquer son point de vue à la direction.

Dans les limites de sa compétence, elle élabore et prépare des dessins et des plans d'architecture, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de réfrigération, de plomberie, d'électricité ou autres, ainsi que les devis appropriés pour fins de soumission, de construction; elle élabore des plans types pour certains locaux tels que laboratoires et cafétérias; elle effectue certains travaux tels que les calculs de surfaces, de volumes et de quantités de matériaux, notamment aux fins d'estimation et de vérification des coûts.

Elle peut, en outre, suivre la marche des travaux et préparer des rapports progressifs en particulier afin d'établir les paiements à faire et de s'assurer du respect de l'échéancier.

Dans le domaine de la mécanique du bâtiment, elle est responsable du fonctionnement, de l'entretien, de la vérification et de l'installation des systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation, de réfrigération et de contrôles; elle effectue les opérations requises de calibrage, d'ajustement, de modification et de programmation des contrôles pneumatiques et électroniques. Elle coordonne les travaux techniques de l'entretien préventif des systèmes mécaniques, elle procède aux inspections régulières et aux tests d'opération requis; elle voit à ce que les réparations soient effectuées ou les effectue au besoin; elle fait les recommandations nécessaires pour les réparations majeures ou pour les améliorations requises; elle participe à l'élaboration et à la tenue à jour de l'inventaire physique des services mécaniques ainsi que de la banque de pièces de rechange nécessaires à une opération sécuritaire des systèmes. Elle étudie, propose des programmes de conservation d'énergie, les applique ou les fait appliquer lorsqu'ils sont approuvés.

Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## **Qualifications requises**

---

### **Scolarité**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie du génie civil ou en techniques du génie du bâtiment ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Tout candidat doit être un technologue professionnel en règle de l'Ordre des technologistes professionnels du Québec et détenir son permis d'exercice.

### **Autres exigences**

- Seuil de réussite de 70% aux tests Word et Excel;
- Seuil de réussite de 70% au test de français écrit.

### **Aptitudes requises :**

- Connaissance suffisante des logiciels Word et Excel ainsi que du français écrit;
- Aptitude pour l'entrée et la vérification de données dans un environnement informatisé;
- Posséder le sens de l'autonomie, de l'organisation, de la rigueur, un bon jugement et une aptitude pour le service à la clientèle;

- Capacité à gérer plusieurs dossiers à la fois et à gérer la pression lors d'échéanciers serrés;
- Posséder un permis de conduire valide et disposer d'un véhicule pour les déplacements et le transport d'outils et de matériel.

**Atout :**

- Maîtrise du logiciel AUTOCAD
- Maîtrise des logiciels de contrôle de mécanique du bâtiment

Le processus de sélection comprend des tests d'aptitudes et de connaissances, leur réussite constitue une condition d'obtention du poste. Le processus peut comprendre également une entrevue.

Veillez noter qu'il est de la responsabilité des candidats de fournir leurs preuves de scolarité et d'expériences de travail pertinentes au Service des ressources humaines à l'adresse [ressourceshumaines@cssvdc.gouv.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@cssvdc.gouv.qc.ca) avant la fin du présent affichage. Toute documentation fournie après la fermeture de l'affichage ne pourra être prise en considération.

## Encadrement de travail

---

**Horaire de travail :** Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Traitement :** Entre 27,91\$/heure et 38,91\$/heure (selon scolarité et expérience pertinente)

## Procédure en vigueur pour combler ce poste régulier

---

Toute personne intéressée par cet emploi et possédant les qualifications requises, doit faire parvenir son curriculum vitae via notre site <https://cssvdc.gouv.qc.ca>, puis dans la section « offres d'emplois ». **Veillez utiliser le navigateur internet Google Chrome ou Firefox afin de postuler en ligne.**

[Cliquez ici pour postuler !](#)

Nous invitons toute personne salariée intéressée à occuper cet emploi à déposer sa candidature, et ce, même si elle ne répond pas à l'ensemble des critères exigés.

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, nous encourageons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Aussi, nous invitons toutes les personnes handicapées ayant besoin d'adaptation afin de venir nous rencontrer en entrevue, à nous le spécifier.

Le Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs est soumis à l'application de la *Loi sur la laïcité de l'État* adoptée en date du 16 juin 2019 ainsi qu'à la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation* adoptée le 30 octobre 2025. Cette dernière prévoit, entre autres, l'obligation pour l'ensemble du personnel d'exercer ses fonctions à visage découvert. Elle prévoit également l'interdiction du port de signes religieux, notamment pour tout membre du personnel se trouvant sur les lieux d'une école ou d'un centre de formation ou étant en présence d'un élève.